

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33
Procurations : 1

L'an deux mille treize
le trente septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :
- 8 OCT. 2013

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 23/09/2013

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme CAMBON-BONAVITA Marie Anne ayant donné procuration à M. Antoine BEUGNARD.

Affichage en date du : 23/09/2013

Publication de la présente en date du :
- 7 OCT. 2013

Secrétaire de Séance : M. Francis THERY.

Réception en préfecture : - 3 OCT. 2013

N° 2013-09-04

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en 2012 Brest métropole océane.

Rapporteur : Jean QUER

M. Jean QUER, conseiller municipal, rappelle que les articles L 1411-13, L 2313-1, L2224-5 et 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation des rapports annuels d'activité des services d'eau, d'assainissement doit être faite au Conseil Municipal dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Ces rapports ont été présentés au Conseil de Communauté au cours de sa séance du 21 juin 2013.

Le Conseil de Communauté a délégué sous forme d'affermage, par une délibération du 28 février 1987, pour une durée de 25 ans, à la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone (CEO) l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable et d'assainissement. Plusieurs avenants avaient complété depuis cette date le dispositif.

Deux avenants, votés lors du Conseil communautaire du 10 décembre 2010, avaient été présentés en vue d'acter la transition entre le contrat d'affermage avec la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone et la création de la Société Publique Locale « Eau du Ponant ». Cette nouvelle société publique locale qui associe les syndicats d'eau potable du chenal, du Four, de Kermorvan, de Landerneau et Brest métropole océane, est devenue depuis 1^{er} avril 2012, l'exploitant du service d'eau potable et d'assainissement.

La SPL « Eaux du Ponant », régie par les règles du droit privé, exploitera désormais les réseaux de ces territoires dans le cadre d'une délégation de service public, par le biais de deux contrats de concession de travaux et de service public d'une durée de 99 ans.

➤ *Service de L'eau*

Le prix global de vente du m³, hors abonnement, s'établit à 4,174 € T.T.C. au 1^{er} janvier 2013, (soit une augmentation de 0,87% par rapport à 2012), décomposé de la manière suivante :

Eau potable : 1,620 €
 Part SPL 1,451 €
 Part Communauté urbaine 0,169 €

Assainissement : 1,983 €
 Part SPL 1,8868 €
 Part communauté urbaine 0,0963 €

Agence de l'Eau Loire- Bretagne : 0,571 €
 Redevance prélèvement 0,0413 €
 Redevance pollution 0,327 €
 Redevance modernisation des réseaux de collecte 0,2033 €

Pour un abonné ordinaire situé dans la tranche de 1 à 500 m³, ayant consommé 120 m³ d'eau potable, il a été facturé la somme ci-dessous :

Eléments de la facture	Prix au 01/01/2011	Prix au 01/01/2012	Evolution 2012/2011	Prix au 01/01/2013	Evolution 2013/2012
Part de la collectivité	50,82€	52,51€	+ 3,2%	20,26 €	-63,43%
Part du fermier	135,46 €	139,88 €	+3,2%	186,37 €	+26,29%
Agence de l'eau	43,07€	44,26€	+2,7%	44,21€	-5,3%
TOTAL HT :	229,36 €	236,65 €	+3,1%	237,76 €	+0,5%
TVA 5,5%	12,61€	13,01€	-	13,07€	-
TOTAL TTC:	241,97€	249,67€	+3,1%	250,84 €	+0,5%

En matière de production et de consommation, les données principales font apparaître les situations suivantes :

Volumes produits 13 324 810 m³
 Volumes importés 0 m³
 Volumes exportés 2 472 927 m³
 Volumes distribués 10 851 883 m³
 Volumes consommés 8 478 635 m³

La population desservie s'élève à 213 489 personnes et le nombre d'abonnés à 55 501.
 La consommation journalière moyenne s'élève à 110 litres/jour/habitant.

Dans le cadre du contrôle sanitaire, l'Agence Régionale de Santé a prélevé, en production et en distribution, 433 échantillons d'eau ont été analysés. Parallèlement, un programme d'auto-surveillance a été mené par les opérateurs à hauteur de 497 analyses en 2012.

L'eau distribuée au cours de l'année 2012 a présenté une bonne qualité sanitaire et bactériologique :

- Bactériologie : 432 analyses conformes sur 433 réalisées (taux de conformité de 99,77 %).
- Physico-chimie : 433 analyses conformes à la valeur réglementaire de 50 mg/l sur 433 réalisées (taux de conformité de 100 %), la valeur moyenne des teneurs en nitrate étant de 28,5 mg/l.

En conclusion sanitaire, l'eau de Brest métropole océane distribuée au cours de l'année 2012 a présenté une bonne qualité bactériologique et physico-chimique, conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

➤ *Service de l'assainissement*

En ce qui concerne l'assainissement, les volumes totaux collectés sur l'ensemble des stations d'épuration ont augmenté de 13,82 % par rapport à 2011. Ces données sont naturellement corrélées avec la hausse de la pluviosité (+ 45,32%).

Les charges moyennes de pollution admises sur les stations de la Communauté Urbaine évoluent à la hausse : + 13,63% en global, chiffre cohérent avec la hausse globale du volume collecté (+ 13,82%)

Pour 2012, le rendement épuratoire des stations de la Communauté Urbaine a été de :

- 90% sur la pollution organique admise sur les usines,
- 85,4% sur la pollution organique globale (usines et réseau)

Le tonnage de boues produit par les stations d'épuration de Bmo est en baisse de 10 %. La quantité de boues produites en 2012 s'élève à 3 218 Tonnes, quantité en baisse par rapport à 2011 (3 574 tonnes).

Pour 2012, les rejets des deux stations d'épuration de la zone portuaire et de Toul Ar Rannic ont été conformes, c'est à dire que les résultats d'auto-surveillance enregistrés présentent un nombre de non conformités inférieur à celui fixé par arrêté préfectoral. En ce qui concerne Maison Blanche, il a été constaté une augmentation des non-conformités liée à l'obturation d'éléments filtrants du dispositif, réparé dans le cadre des travaux de mise aux normes de la station.

Pour un abonné ordinaire situé dans la tranche de 1 à 500 m³, ayant 120 m³ d'eau usées à traiter, il a été facturé la somme ci-dessous :

Eléments de la facture	Prix au 01/01/2011	Prix au 01/01/2012	Evolution 2012/2011	Prix au 01/01/2013	Evolution 2013/2012
Part de la collectivité	97,97€	108,91€	+ 5,4%	11,56 €	- 842,1%
Part du fermier	111,71 €	124,18 €	+5,4%	226,42 €	+ 45,2 %
Agence de l'eau	22,80€	25,68 €	+6,8%	24,40 €	- 5,2 %
TOTAL TTC:	245,26 €	258,77 €	+5,5 %	262,38 €	+1,4 %

➤ *Service de l'assainissement non collectif*

Le nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif est évalué à 14 052, correspondant à 5 300 habitations réparties sur 15 000 hectares.

Le taux de conformité des installations concernées est de 27 %. Pour fin 2012, 97% des installations du territoire ont été contrôlées.

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20130930-delib2013-09-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2013

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 1^{er} octobre 2013

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

